

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;
Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;
Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Perrine Ledan,
Valentine Delwart, Daniel Hublet, *Echevin(s)* ;
Björn Becker, Eric Sax, Marc Cools, Béatrice Fraiteur, Joëlle Maison, Céline Fremault, Jean-Luc
Vanraes, Jérôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Kathleen Delvoye, Diane Culer,
Marion Van Offelen, Stefan Cornelis, Odile Margaux, Vanessa Issi, Michel Cohen, Cécile Egrix,
Aurélié Czekalski, Nicolas Clumeck, Véronique Lederman-Bucquet, Yannick Franchimont, Cédric
Didier Norré, Lise Batugowski, Jean-Pierre Collin, Mathias Junqué, Jacques Spelkens,
Conseiller(s) communal(aux) ;
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

Excusés

François Jean Jacques Lambert, *Echevin(s)* ;
Emmanuel De Bock, Blaise Godefroid, Hans Marcel Joos Van de Cauter, Michel Bruylant, Patrick
Zygas, Fathiya Alami, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 15.12.22

#Objet : Motion face au projet des banques de diminuer de moitié le nombre de distributeurs automatiques de billets. #

Séance publique

Le Conseil,

Considérant que le secteur bancaire, alors même que l'Etat belge est intervenu massivement pour le soutenir suite à la crise 2008 et que les frais bancaires pour les particuliers sont en augmentation, se rationalise en entraînant une réduction des services aux citoyens;

Considérant les déductions fiscales accordées par la commune d'Uccle au moment de la pandémie de Covid-19,;

Considérant l'annonce faite par le consortium Batopin, réunissant les 4 grandes banques de notre pays (Belfius, BNP Paribas, Fortis, ING et KBC), soit 73 % du marché, d'un projet de coordination du réseau des distributeurs automatiques de billets et 95 % du réseau de distributeurs automatiques de billets sur le territoire de la commune d'Uccle en 2021;

Considérant que ce projet a pour but une rationalisation du nombre de distributeurs de billets qui seraient diminué de plus de la moitié à l'horizon 2024;

Considérant que Batopin promet une implémentation optimale qui devrait permettre à 95% de la population de trouver un distributeur à moins de 5 km, soit le même niveau que les Pays Bas, pays le moins bien doté en distributeurs de toute la zone euro;

Considérant qu'actuellement 82 % des Belges ont un accès à un distributeur à moins de 2 km de chez eux, une distance que l'on peut parcourir à pied;

Considérant que selon une étude réalisée par la Banque centrale européenne, 58 % des transactions effectuées par les particuliers en 2019 en Belgique étaient effectués en espèces;

Considérant la pression exercée ces dernières années par les banques pour inciter leurs clients à limiter leur venue dans les agences ou leur utilisation des distributeurs automatiques, alors que 10 % de la population belge ne dispose pas de connexion internet et qu'en 2019 selon la fondation Roi Baudouin, quatre citoyens sur dix étaient en situation de vulnérabilité numérique, situation qui concerne particulièrement les femmes isolées, les aînés et les personnes socio économiquement et culturellement moins favorisées;

Considérant la nécessité de garantir une présence de distributeurs de billets accessibles au plus grand nombre sur tout le territoire et d'offrir le droit de tous d'accéder facilement à l'argent liquide;

Considérant que l'argent est un outil d'échange universel et que la possibilité de pouvoir recourir au cash doit

être maintenue;

Considérant que le Parlement bruxellois a adopté une résolution signée par tous les partis demandant une juste répartition des distributeurs de la Région bruxelloise,

Décide :

- de demander au gouvernement fédéral :

- un cadre pour le déploiement des distributeurs automatiques de billets afin de garantir un large accès sur l'ensemble du territoire et d'inclure dans un service bancaire universel la possibilité d'y réaliser un certain nombre d'opérations (virements, consultation de soldes, extraits...);

- d'organiser une concertation avec les autorités locales pour déterminer la localisation des terminaux sur leur territoire afin d'assurer le meilleur accès aux citoyens. Il s'agit de laisser à chacun le choix de son moyen de paiement.

- d'établir un accord avec les banques installées sur le territoire de la commune pour pouvoir garantir aux citoyens un accès aux services bancaires de base

- de demander au Collège :

- de discuter avec les banques installées sur le territoire de la commune afin de garantir le maximum de distributeurs et de dépôts en liquide accessible 24h sur 24, sur la commune d'Uccle ;

- de prendre toutes les actions possibles afin de garantir à tous les citoyens un accès facile à l'argent liquide

- d'agender à la Conférence des Bourgmestres une discussion avec le Gouvernement régional.

- d'explorer les possibilités de mettre en place des points de retrait temporaires installés lors d'évènements sur la voie publique (marchés, foires, etc.) voire dans le centre administratif communal.

- d'envisager le placement d'un distributeur de billets dans notre centre administratif

- de prévoir une exonération de la taxe communale sur les distributeurs mis à disposition du public par des agences indépendantes.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

36 votants : 36 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Laurence Vainsel

La Présidente,
(s) Aleksandra Kokaj

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire communale,

Le Collège,

Laurence Vainsel

Boris Dilliès